7

Bulletin du Comité des artistes-auteurs plasticiens - Caap
21, rue Rodier
75009 Paris
Tél. / Fax :
01 44 53 01 69

l'info Noir/blanc

# L'amalgame malheureux...

## SOMMAIRE

• Misère des galeries galerie des misères
Les galeries, toujours opposées au droit de suite, ont tenu colloque.
pages 2 et 3

• Epinglages
page 3

• Enlèvement d'une sculpture d'Honegger
Un président d'école démonte arbitrairement une sculpture.
page 4

• Censure à Reims
Un acte de censure de plus à l'actif du maire de Reims.
page 5

• Madame le Ministre...
page 6

• Notre guide
page 8

**Au bon sens, requis par une actualité délicate, s'est substitué une confusion qui ne peut que provoquer une aliénation de la pensée.**

**Edito**

*Au printemps dernier, lorsque la presse nationale se faisait l'écho des premières affaires de pédophilie, fut diffusée l'information suivante : des responsables politiques d'un département français ont pris la décision de tronçonner tous les arbres bordant les routes de leurs circonscriptions.*
*Ceux-ci avaient provoqué la mort de quelque trente personnes l'année précédente. Il va sans dire que l'on parle ici d'accidents de la route, de véhicules qui, quittant la chaussée dans la nuit du Samedi au Dimanche, allaient s'encastrer dans les platanes, broyant les corps des conducteurs et des passagers...*
***Ainsi, la solution requise et retenue ne consiste pas à inviter les individus à faire preuve de responsabilité,** mais à dégager le chemin afin que ceux-ci n'aient plus à souffrir de leurs propres dérapages...*
*Bien entendu, cette attitude n'est pas nouvelle. Elle est symptomatique d'un processus de la pensée, étroitement lié à nos modes de fonctionnements économiques et politiques. On ne rectifie pas un comportement humain préjudiciable à son environnement, mais bien l'environnement lui-même, le milieu dans lequel celui-ci se déplace et s'exprime afin de l'adapter et de le formater aux besoins et aux caprices de la nature humaine. **C'est un principe de recyclage appliqué aux produits mais également aux êtres et aux idées...***
*De toutes les attitudes sociales, celle-ci est probablement l'une des mieux réussie et des plus aboutie qu'ait pu produire notre système.*
*Je m'autorise ce petit détour parce que cette anecdote (qui coûta tout de même la vie à plusieurs milliers d'arbres) permet de faire quelque parallèle avec l'attitude du maire de Reims (encore), qui s'est réfugié derrière la vague d'indignation soulevée par les affaires, nombreuses et variées de pédophilie pour justifier un acte de censure concernant une série de photo de nus.**
***Cette logique qui se veut protectrice se révèle être un leurre.** Elle tend à inviter l'individu à faire des amalgames et à se tromper de cible, de priorité et de débat... Cette situation est d'autant plus regrettable que c'est à l'endroit même où devrait pouvoir s'exprimer en toute liberté le discernement et la responsabilité individuelle qu'on lui substitue une décision arbitraire qui ne peut que provoquer une aliénation de la raison.*
*Lorsqu'une décision de cette sorte n'est plus une résultante, mais qu'elle sert de postulat pour émettre une sanction sous prétexte de prévention, nous sommes dans ce que le procès d'intention a de plus dangereux et pervers. **Ici commence la perversion.***

*J.F.*

* voir article page 5

# Misère des galeries Galerie des misères

**Les galeries persistent et signent leur opposition à l'application du droit de suite à la profession. Ou comment éviter de regarder les choses en face.**

Quel avenir pour les galeries d'art ? Ainsi s'intitulait le colloque organisé le 23 juin 1997 par le Comité des galeries d'art. Plaintes, soupirs, demandes contradictoires dessinèrent une figure délétère, plus proche d'une réunion syndicale de boutiquiers que d'une révolution culturelle. D'avenir, il ne fut pas question. Le thème proposé n'était qu'un leurre. Face au « marasme du marché de l'art » il camouflait un double but : se rassurer en faisant nombre et faire pression sur les pouvoirs publics.

## Artistes aux abonnés absents

Dommage, le thème méritait d'être débattu, et débattu avec tous : les galeristes, les représentants du ministère et les artistes. Artistes encore une fois non invités à prendre la parole, comme il est de règle dans tous les congrès professionnels. L'incongruité de cette absence, qui ne semble déranger personne, est révélatrice du lien de dépendance que les galeries désirent imposer aux artistes. On se demanderait presque si elles ne découvrent pas le matériel dont elles font le commerce dans des ateliers clandestins. Roulements à billes, préservatifs ou choux de Bruxelles donnent à leurs producteurs un droit de regard et de parole ; les arts plastiques, non.

Ici l'oubli des artistes avait une raison : il s'agissait avant tout d'entonner un hymne à la disparition du droit de suite. Il est prudent effectivement de rendre la sentence en dehors de la présence des victimes. Mais les artistes sont également coupables de cette absence. Ils auraient du être nombreux dans la salle et réagir. Un véritable débat aurait pu alors s'engager et un certain nombre de dérives aurait été certainement évité.

## Dérives

On peut regretter que le Délégué aux arts plastiques, M. De Canchy, ait conclu son intervention par un aphorisme fallacieux : *« Sans les galeries, il n'y a pas d'artistes »*. Parole malheureuse ou effet de tribune, on se serait empressé de l'oublier si un autre représentant du ministère n'était intervenu sans aucune équivoque en supplétif du marché. A deux reprises, M. Florenson a affirmé que la politique du ministère, dans les discussions européennes, était *« d'éviter que les galeries paient le droit de suite »*.

Cette position est inacceptable. Le droit de suite fait partie intégrante du droit d'auteur, il ne s'agit pas d'une taxe quelconque. Le ministère a-t-il consulté les auteurs - seuls détenteurs de ce droit – pour l'aménager ? Le devoir du ministère est-il de couvrir les pratiques du marché ou de défendre les textes en vigueur ? Ces représentants de l'Etat délivraient-ils ce jour là, la politique du nouveau gourvernement ?

Autre dérive plus insidieuse : la dénonciation des associations (entendez les Centres d'art) qui « permettent aux artistes de vendre directement ». Quitte à pousser le bouchon plus loin, les galeristes ont ajouté à la liste de leurs concurrents « clandestins », les mairies et tous les réseaux alternatifs qui, eux, ne paient pas le 1% diffuseur à la Maison des artistes. Les boucs émissaires, on le sait, offrent toujours la légitimité que l'on n'est pas certain de posséder. Mais cet exemple est révélateur des contradictions qui métamorphosent les galeristes en insipides boutiquiers.

En premier lieu, ne peuvent être redevables du 1 % diffuseur que les structures qui vendent en leur nom propre. La décence voudrait également que les galeries respectent ces réseaux institutionnels ou alternatifs qui accroissent l'audience de leurs artistes.

Ensuite, le non-dit de cette dénonciation repose sur le lien commercial non coercitif entre les artistes et les galeries. Ces dernières ne veulent pas être employeur des artistes alors qu'elles reprochent à ces mêmes artistes – professionnels indépendants – de vendre directement. En somme, elles veulent le beurre et l'argent du beurre sous prétexte du travail qu'elles accomplissent pour faire connaître l'artiste – parce qu'il est bien connu que l'artiste ne partage jamais ce travail.

Le contrat d'exclusivité existe, faut-il le rappeler, mais il se négocie et se paye. C'est un choix.

## Misère des galeries

Pourquoi s'en prennnent elles à tout autre réseau que le leur ? A monsieur Zurcher,

### Chiffres

2 % des artistes ou ayants droits reçoivent 30 % des droits de suite collectés. Les 98 % restants se partagent donc 70 % des droits collectés.

Source : ADAGP



## Revue de presse...

### Droit de suite...

Selon M. Florenson, sous-directeur du service juridique au ministère de la Culture, **il paraît impossible que dans la future directive on opère une distinction entre les ventes publiques et les ventes en galeries.** [...]

Mais il pense que la Commission de Bruxelles ne s'opposera pas à ce qu'un accord interprofessionnel soit négocié en France.

*François Duret-Robert – Le Figaro – 11 juillet 1997*

### L'art et la politique

Harald Szeemann : *« **La fameuse et éternelle crise de l'art est bidon.** Le cynisme de l'art à la fin des années 80, la disposition servile de l'art de figurer dans n'importe quel contexte au début des années 80 laissaient prévoir de nouveaux types dans la politique, dans le management, la vie sociale. **Toutes les mises à nu morales, éthiques, toutes les perversions que vous voyez aujourd'hui, les artistes les ont vécues depuis un bon moment et les ont rendues publiques.** »*

Catherine David : *« Il me semble qu'il y a actuellement une dérive, pas très éloignée de la dissolution du politique dans l'humanitaire, au sens où l'on voudrait faire croire que l'art est là pour réduire la fracture sociale. **Si le politique et l'esthétique sont évidemment dans des rapports très étroits, ce ne sont jamais des rapports d'illustration ou d'instrumentalisation.** »*

*L'Oeil – Juillet 97*

### L'avenir dure longtemps

L'Observatoire des politiques culturelles a réalisé une synthèse de la journée d'étude qui s'était tenue le 10 Juillet 1996 à Grenoble sur le devenir des écoles d'art [...] **Aux restrictions budgétaires des collectivités locales et aux fermetures d'établissements s'ajoute le discrédit qui frappe l'art contemporain et, conséquence, fragilise ses circuits de diffusion**. En réaction, les écoles d'art s'organisent. Elles ont depuis plusieurs années opté pour une large politique d'ouverture, dans la pédagogie d'abord, en invitant des artistes en résidence, en recrutant des professeurs-créateurs [...].

vice-président du Comité des galeries d'art, d'expliquer : « *Parce que l'art est donné à voir partout et gratuitement. L'art appartenant à tout le monde, il serait vain de se l'approprier; il n'y a pas de raison de l'acheter* ». La crise du marché de l'art en France est fille de l'offre culturelle trop riche et trop diversifiée et souffre « *des excès d'intervention de l'état* ». Zurcher a acquis cette certitude grâce à la réflexion menée depuis un an avec le Comité des galeries d'art. Comment un moins-disant culturel développera le marché ? De quels excès s'agit-il ? De la baisse du budget du ministère depuis quatre ans ? Ces questions n'auront même pas été effleurées. On a plutôt assisté à la lecture du livre des certitudes. Le bouquet final fut énoncé par M. Edelson, vice président de l'Art Dealers Association of America : « *Aux Etats-Unis, pas de taxe, pas de droit de suite, pas de sécurité sociale, pas de réglementation... (applaudissements)* ».

Le bilan de ce colloque est désespérant : dénonciations sans nuance de ce qui crée le tissu vivant et diversifié de l'art et demandes mercantiles aux pouvoirs publics. Celles-ci allaient de la compromission du droit de suite à des requêtes incontestées telles que la baisse de la TVA ou l'exonération fiscale des achats d'œuvres d'art.

Aucun avenir pour les galeries ? Aucun, si elles persistent à se réfugier dans leur corporatisme. Un défi pourtant les attend : l'arrivée des maisons de vente anglo-américaines (qui réalisent également des ventes privées) sur le territoire français déstabilisera encore plus le marché.

Auront-elles écouté les pistes et le bilan livrés à demi mot par Raymonde Moulin et Paul Ardenne ? Sans synergie entre les circuits institutionnels et les galeries, l'itinéraire français d'un artiste ne permet pas de franchir les frontières.

Les galeries doivent envisager un renouvellement profond : renouer avec des modes de fonctionnement souples et ouverts, travailler dans la proximité et s'adapter aux nouvelles formes de l'art. En dépit de leurs craintes, elles s'offriront un avenir si elles vivifient les réseaux, sortent de leurs murs er insufflent un mouvement, un désir.

## Droit de suite : le modèle allemand

Le Comité des galeries d'art recherche un compromis sur le droit de suite et propose d'adopter le modèle allemand, qui lui semble plus favorable. M. Pfennig, Directeur de la Bild-Kunst (c'est-à-dire la société de gérance des droits des artistes), expliqua le double système de prélèvement auquel sont soumis les marchands allemands :

- Soit les galeries choisissent l'ancien mode de paiement : 5 % de droit de suite, et 5,9 % de tous les paiements à un artiste vivant pour les assurances sociales.
- Soit elles optent pour le paiement forfaitaire qui a été négocié avec la Bild-Kunst. Le pourcentage est forfaitairement fixé à 1,2 % du chiffre d'affaires annuel de la galerie réalisé sur toutes les ventes d'œuvres d'artistes du 20e siècle (c'est-à-dire nés à partir du 1er janvier 1900). Ce forfait est porté à 2,3 % pour les commissaires-priseurs. Ces pourcentages sont fluctuants selon les résultats de l'année qui précède. Les sommes versées sont administrées par la société de gérance.

La perception d'une somme globale permet à la Bild-Kunst de réduire ses frais administratifs et de gestion. Ces prélèvements sont principalement ventilés entre les postes suivants : assurances sociales des artistes, reversement du droit de suite (3 % du total), fonds de subvention pour la création vivante (10 %), caisse d'assistance pour les artistes démunis (10 %). Ces deux derniers postes permettent une redistribution sociale importante qu'il ne faut pas négliger.

En contrepartie de cette option forfaitaire, les galeries sont soumises à des contrôles comptables exercés par la Bild-Kunst.

Les galeries françaises voient dans ce modèle l'allégement de leurs frais (encore faudrait-il disposer de comparaisons chiffrées et personne n'est capable actuellement de les produire). Mais sont-elles prêtes à jouer la transparence et à admettre des contrôles financiers ?

On peut craindre le pire quand on connaît leur opposition à l'obligation récente de déclarer à la Maison des artistes le détail des ventes par artiste et leur goût pour l'opacité totale.

## Epinglages

### ENTRE BONNE ET MAUVAISE VOLONTÉ

**Loin de moi l'idée de vouloir mettre en doute la bonne volonté des organisateurs du « Congrès mondial sur l'application de la Recommandation relative à la condition de l'artiste » qui s'est tenu à l'Unesco du 16 au 20 juin dernier.**

**Une double remarque, toutefois. Sur la cinquantaine de participants annoncée dans le programme des interventions, des commissions et autres tables rondes de toutes sortes, on pouvait dénombrer 36 responsables institutionnels pour 16 artistes et, parmi ces derniers, quatre artistes plasticiens. Des chiffres qui font réfléchir ! De plus, alors que cette recommandation, qui a été adoptée en 1980, est destinée à mobiliser les organisations d'artistes et les associations d'artistes, on notait encore qu'aucune représentation des artistes plasticiens n'y avait été convoquée. C'est vrai qu'elles ne sont pas légion mais tout de même, ça existe, non !**

L'épingleur...



Lieux de production, la plupart des écoles sont aussi des lieux d'exposition, parfois partenaires de fonds régionaux d'art contemporain (Frac) et de centres d'art, d'édition...

*Le Monde de l'éducation – Mai 1997*

## A la recherche du temps perdu

Kamal Boullata : « *Les discontinuités deviennent centrales à nos vies, et* ***l'art, une lutte pour rattraper des distances physiques et mentales*** ».

*Libération - 22 mai 97*

## Parlons en...

Jochen Gerz : [...] « *L'art contemporain n'est pas une donnée naturelle, ni un axiome politique ou philosophique. Il s'agit d'un consensus récent, et malgré le succès relatif du culturel en général, d'une donnée sociale fragile. [...] Les historiens d'art qui vivent de l'art de ce siècle – et quelques-uns pas mal – ne doivent pas oublier qu'il n'y a pas de loi fondamentale, qu'il n'y a rien dans la Bible ou dans la Constitution concernant le droit de chacun à être entouré d'office par des chefs-d'œuvre contemporains qui, de surcroît, doivent ressembler à ceux d'antan. [...]* ***L'art de nos jours n'est pas mort et n'a pas survécu dans le Louvre mais dans les fours crématoires. L'art est frileux en France, et alors ? Parlons de nous, parlons de notre passage. Parfois, si on ne voit rien venir, il faut avoir envie de voir.*** »

*Muséart – Juin 1997*

## Pauvre monde

Selon les estimations du Comité des galeries d'art, le chiffre d'affaires des galeries d'art moderne et contemporain en France – environ **deux milliards de francs** – serait trois fois supérieur aux ventes réalisées dans ce domaine par l'ensemble des commissaires-priseurs parisiens. [...] **Sur le front de la TVA, les problèmes sont loin d'être résolus, même si les galeries estiment avoir gagné une première bataille**. [...] Elles ont en effet échappé in extremis au taux général de 20,6 % sur leur marge réelle, comme initialement prévu par Bruxelles, et obtenu la possibilité d'être taxées sur une « marge forfaitaire » de 30 %, ce qui revient à une incidence de 6,18 %.

*Beaux-Arts – Juin 1997*

## Espace de l'art concret du château de Mouans-Sartoux

L'Espace de l'art concret du château de Mouans-Sartoux présente jusqu'au 26 octobre une exposition à l'initiative de Gottfried Honegger intitulée « Miroir cassé ». Elle illustre le point de vue de l'artiste sur la retraite forcée à Grasse, pendant la seconde guerre mondiale, de quatre artistes : Jean Arp, Sonia Delaunay, Alberto Magnelli et Sophie Taeuber.

Pour Gottfried Honegger, l'art est toujours le miroir de son époque et de la société. En effet, pense-t-il, *« un regard lucide dans le miroir de l'art des années trente aurait certainement évité à ses contemporains une des grandes catastrophes de notre siècle. Les pouvoirs politiques ou religieux ont toujours connu la puissance réfléchissante de l'art. Et en ces temps de haine, les pouvoirs dictatoriaux et totalitaires à l'œuvre vont casser le miroir. Ils vont censurer ou tenter de détruire l'art moderne dont les voies esthétiques nouvelles ouvertes depuis le début du siècle affirment encore la liberté et le renouveau comme ses valeurs fondamentales. »*

**Contact : L'espace de l'art concret**
**Château de Mouans**
**06 370 Mouans-Sartoux**
**Tel. : 04 93 75 71 50**
**Fax : 04 93 75 88 88**

DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (adoptée à Paris le 10 décembre 1948) - Article 27 : Toute personne a le droit de prendre part librement

# Enlèvement d'une sculpture d'Honegger

### Erigée sur la place de l'Institut national polytechnique de Nancy, une sculpture a été démontée sans l'accord de l'artiste.

En avril 1997, la télévision du Sat 3 (Allemagne/Autriche/Suisse) tourne un reportage sur le travail de Gottfried Honegger, et notamment sur une œuvre intitulée « Monoform 17 » réalisée par l'artiste en 1986 dans le cadre du 1 %, à la demande du Ministère de la Culture. Il s'agit d'une sculpture de 6 mètres de hauteur, pour la place de l'Institut national polytechnique de Nancy.
Une fois sur place, l'équipe de tournage constate puis informe Gottfried Honegger de la disparition de son œuvre. Celui-ci contacte donc le directeur de l'Institut pour en connaître les raisons. Puis il demande au Caap de suivre l'affaire. Jean Hardy, président de l'INPL, lui répond par courrier daté du 3 juin dernier (voir reproduction ci-contre). Les motifs invoqués sont la sécurité et la dégradation du dallage provoquée par l'oxydation de la sculpture.
Sécurité, car étrangement la sculpture s'était transformée en mur d'escalade. La décision fut donc d'enlever la sculpture avant qu'un accident survienne. N'était-il pas plus logique d'offrir une formation aux étudiants-ingénieurs pour leur apprendre à distinguer un mur d'escalade d'une sculpture ? Ne pouvait-on pas envisager d'inviter Honegger pour les initier à l'art contemporain ?
L'argument de la sécurité est un stéréotype qu'on retrouve dans de nombreux cas de censure. Par exemple, le maire de Toulon s'en est également emparé pour justifier la destruction de la sculpture-fontaine de René Guiffrey. A chaque fois, la destruction de l'œuvre est privilégiée plutôt que l'investissement nécéssaire dans une pédagogie.
La sculpture s'érigeait sur un parvis conçu par l'artiste. Gottfried Honegger avait délibérément choisi l'acier corten pour provoquer ces coulures. L'évocation d'une dégradation par la sculpture elle-même en devient risible.
Evidemment, l'artiste n'a pas été averti de l'enlèvement de sa sculpture. L' ancien président de l'INPL méconnaissait-il les droits de l'auteur ? En omettant de prévenir Gottfried Honegger, il a gravement porté atteinte au droit moral de l'artiste. Car nul (pas même un propriétaire ou un responsable de centre d'art...) n'a le droit de porter atteinte à une œuvre d'art sans accord express de l'artiste.
L'actuel président de l'INPL a donc tenté de rattrapper l'erreur de son prédécesseur en proposant à Honegger de réinstaller son œuvre sur la base d' un nouveau concept, toujours dans le cadre du 1 %. Il explique *« notre établissement est actuellement en cours de travaux constituant la troisième tranche de reconstruction sur ce site. »*
Mais si l'artiste n'avait pas été informé par la télévision du Sat 3 de l'enlèvement de son œuvre, l'INPL l'en aurait-il avisé ? Qui plus est lui aurait-on demandé de la réinstaller ?
On peut supposer que non... De tels actes s'avèrent préjudiciables pour les artistes qui voient de plus en plus leurs droits bafoués sans que personne ne songe même à les consulter.

**Florence Banville**



# Revue de presse...

## Allons z'enfants...

Laurent Delaye (jeune galeriste français qui a ouvert il y a un an une galerie d'art contemporain à Londres) : ***« Il existe déjà un préjugé selon lequel il n'y aurait pas de bons artistes en France. C'est faux, mais la déprime des galeristes français contribue à la longévité de ce préjugé.*** *[...] Il faut que les collectionneurs, les mécènes, tous les acteurs du marché français cessent de se cacher, qu'ils nouent publiquement un dialogue avec les artistes afin que l'Etat s'efface.* ***La seule chose qui manque en France, c'est une idéologie individuelle qui supporte l'esprit d' entreprise.*** *»*
*Beaux-Arts – Juin 97*

## ... de la patrie.

Nicolas Bourriaud (critique d'art) : *« En France, le marché de l'art souffre d'un* ***analphabétisme visuel général et du manque d'ouverture d'esprit de ses "élites"*** *».*

Jean-Marc Bustamante (artiste) : *« Le marché de l'art est en crise parce que la France est en crise.* ***Les galeries font partie de ce clergé culturel qui confond art, mode et culture.*** *»*
*Beaux-Arts – Juin 1997*

## Admettons...

Le changement de gouvernement intervenu récemment ne serait-il pas l'occasion de revoir de plus près le problème des dépenses engagées par l'Etat dans le domaine de la culture ?
A moins de vouloir modifier le principe même du soutien accordé par la rue de Valois à la création, ne faudrait-il pas admettre que **le budget du Ministère ne peut pas être une simple affaire de calculs budgétaires ?**
*Connaissance des arts - Juillet 1997*

## L'art de la polémique facile

**C'est merveilleux qu'il y ait des polémiques. [...] La création ne peut se passer de contradictions. C'est nécéssaire.** [...]
L'art en soi provoque. [...] Je crois que l'art d'aujourd'hui n'est pas coupé du public. Il exerce une réelle fascination.
Et le public admet que dans une exposition il ne trouve pas que des choses affirmatives, mais des inter-

INPL

Vandoeuvre, le 3 Juin 1997

Monsieur Gottfried Honegger

Monsieur,

En réponse à votre courrier daté du 30 avril 1997 (arrivé le 13 mai à l'INPL) et après une petite enquête auprès de mes services, je suis maintenant dans la possibilité de vous expliquer les raisons de la disparition apparente de l'œuvre intitulée " Monoforum 17 " que vous avez réalisée dans le cadre du 1% réservé à cette fin sur l'opération de reconstruction de la première tranche de notre établissement sur ce site de Vandoeuvre-Brabois.

Cette sculpture placée sur le forum servait malheureusement assez régulièrement de mur " artificiel d'escalade " de la part de nos élèves-ingénieurs ; ce qui, en dehors de l'aspect de pérennité à terme de l'oeuvre, représentait un risque de chute important et, avec une hauteur de 6 mètres, un réel problème de sécurité.

De plus, les effets des intempéries sur l'acier corten qui le constitue provoquaient des coulures d'oxyde de fer qui venaient s'incruster dans le revêtement minéral de ce forum pour lequel une partie du dallage a dû être remplacée.

Ces faits ont donc poussé mon prédécesseur à prendre la décision de le faire démonter par l'entreprise Joly qui a réalisé cette sculpture suivant vos indications et plans, pour la mettre à l'abri avec les précautions de cette même entreprise dans le parking souterrain.

Notre établissement est actuellement en cours des travaux constituant la troisième tranche de reconstruction sur ce site. Un groupe de travail est actuellement en pleine réflexion sur le 1% réservé aux affaires culturelles de cette tranche sur une hypothèse de requalification du bosquet d'arbres avec la création d'une place avec le double aménagement minéral et végétal.

Aussi, je profite de l'opportunité de la présente afin de vous faire la proposition de réinstallation de votre oeuvre dans ce nouveau concept.

Les premiers renseignements pris au service construction du Rectorat DPAI, maître d'ouvrage de cette opération, sont plutôt positifs. Aussi, si cette proposition reçoit votre accord sur le fond, je pourrais demander aux instances compétentes de vous consulter afin que les dispositions pratiques de cette installation soient entreprises suivant vos indications.

En espérant avoir répondu à votre interrogation et dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Jean HARDY
Président de l'INPL

Reproduction

Copie au Comité des artistes-auteurs plasticiens

# Censure à Reims

## Associée aux récentes affaires de pédophilie, l'œuvre de l'artiste a été censurée par le maire de la ville.

Lors du dixième et dernier festival de photographie de la ville, organisé à l'ancien collège des Jésuites, les photographies du catalan Pere Formiguera, ont été interdites sur injonction du député-maire Jean Falala. Ces images s'inscrivaient dans la lignée d'une démarche artistique entamée en 1990, afin de marquer le passage au futur millénaire. Le travail consistait à photographier chaque mois 32 personnes, des deux sexes et de tous âges, pour la plupart membres de sa famille . Le fait est que tous les modèles, consentants et non rémunérés, sont photographiés nus.

C'est en découvrant la présence d'images d'un jeune garçon nu dans le catalogue de l'exposition, que Jean Falala a fait l'amalgame entre ces photos et les récentes affaires de pédophilie. Il explique : *« on ne peut pas, dans le contexte actuel, montrer un garçon avec des parties génitales visibles et non pas floues. [...] Je pense que ce type d'images peut inciter des individus sensibles à passer à l'acte »* (*Le Monde* du 2 juillet).

En commettant cet acte de censure le maire de Reims ne fait pas qu'injurier et ternir le travail de l'artiste. Il introduit et nourrit une relation de cause à effet tout à fait arbitraire entre des photos de nus, dont la finalité n'est certainement pas pornographique, et une série d'actes pédophiles, qui bien que particulièrement odieux n'en demeurent pas moins que des faits divers. Nous sommes en présence encore une fois d'un élu qui confond ses responsabilités et ses compétences en faisant un amalgame bien plus pervers que la perversion même qu'il prétend dénoncer...

Pere Formiguera a été le premier surpris par cette mesure : il a tout d'abord cru à une mauvaise blague lorsque ce responsable politique a qualifié son travail d'obscène et de pornographique. En réponse, il exprime son incompréhension quant au caractère de son travail, jugé moralement condamnable, il déclare : *« je ne sais pas comment je pourrai expliquer à Pau* (ndlr : modèle dont les photos furent incriminées), *qui a dix ans maintenant et que je photographie depuis l'âge de trois ans, que ces photographies qu'il aime tant, ne peuvent pas s'exposer dans une ville européenne car quelqu'un a considéré qu'elles sont indécentes. C'est pour cela que j'ai décidé ne jamais le lui raconter. Je ne veux pas qu'il pense que l'image de son corps est intrinsèquement perverse, capable de subvertir les valeurs morales de la société adulte. Lui, bien sûr, ne comprendrait pas. »*

Dans le catalogue de l'exposition, un grand blanc remplace les images, afin de *« bien montrer qu'il y a censure »*, dit Patrick Fabry, président de Priorité Ouverture, association qui est à l'initiative de cette manifestation.

Censeurs à vos pinceaux, nos musées et les voûtes de nos chapelles sont pleins de seins magnifiques, de petits sexes angéliques et juvéniles.. FB



rogations, des remises en question.
*Werner Spies, directeur du Musée national d'art moderne – Grandes Lignes TGV – Juin 97*

### Le pain...

Le ministre de la Culture et de la Communication, Catherine Trautmann, n'ignore pas les dossiers qui l'attendent, dont plusieurs sont en déshérence depuis deux ans. Ils sont de deux ordres : les premiers sont directement liés à l'effondrement du budget de la culture ; les seconds, moins urgents concernent l'indispensable réforme des structures du ministère. **La diminution du budget du ministère, depuis la fin des années Lang, [...] a été aggravée par une série de collectifs et de gels budgétaires. Des secteurs entiers se trouvent dans une situation difficile.** Le patrimoine a perdu un tiers de son budget.
*Le Monde – 11 juin 1997*

### ...sur la planche

Ministre de la Culture et de la Communication, Catherine Trautmann a *« décidé d'exercer le droit de recours de l'Etat »* concernant l'implantation d'un multiplex que la Gaumont souhaite créer sur le site de l'Aquaboulevard à Paris, à proximité de la porte de Versailles.

Les cinémas indépendants parisiens s'étaient mobilisés contre ce projet reposant sur la construction de quatorze salles, d'une capacité totale de 2 722 places.
*Libération –11 juin 1997*

### De l'optimisme

Catherine David : *« J'ai de plus en plus de mal à parler de l'art en général, avec ou sans majuscule. Je suis plus intéressée par ce que j'appellerais des idées, des attitudes, des pratiques esthétiques. Peut-être qu'à notre époque elles constituent l'un des derniers espaces d'hétérogénéité, de dissensus, de plasticité, c'est-à-dire d'expérience de différents possibles qui ne sont pas totalement quadrillés, prédécoupés par une logique économique. »*
*Art Press – 4 juin 1997*

### Le Figaro égal à lui-même

En fait Catherine David (1), plus historienne d'art que réellement

# Madame le Ministre,

**Le Caap a estimé nécessaire de fait parvenir à Madame Catherine Trautmann une lettre afin d'attirer son attention sur quelques problèmes qui nous paraissent essentiels et auxquels sont confrontés régulièrement les artistes. Nous en publions une reproduction.**

Paris, le 2 juillet 1997
Catherine Trautmann
Ministre de la Culture

Madame le Ministre,

Dans le domaine de la culture et plus particulièrement des arts plastiques, l'attente d'une politique forte et généreuse est égale à l'anxiété et au désarroi des artistes.

Vous n'êtes pas sans savoir que vos prédécesseurs ont mené une politique hésitante et à court terme qui a privilégié, de manière outrageante, la seule logique de marché – celle qui juge l'artiste en fonction de sa « rentabilité ». Cette absence de courage et de décision a notamment mis en péril de nombreuses structures et de multiples projets.

Les congrès professionnels – à Tours, par exemple, ou plus récemment à Paris le colloque organisé par le Comité des Galeries d'Art – témoignent du manque de respect et de crédit accordé à la parole des artistes plasticiens.
Aucune association d'artistes n'est en effet invitée à participer à ces groupes de travail – parfois décisionnaires – réservés aux institutions et représentants du marché de l'art.

La concertation avec les artistes et les associations qui les représentent nous semble essentielle au développement d'une politique culturelle équilibrée dans le domaine des arts plastiques.

Cette concertation pourrait éviter certaines dérives de quelques représentants de votre Ministère qui mettent abusivement leurs compétences au service du marché de l'art.
Par exemple, est-il acceptable que l'un d'eux déclare devant un parterre de professionnels : « Sans galerie, il n'y a pas d'artistes ! » ou qu'un autre affirme « je fais tout, à l'échelle européenne, pour éviter aux galeries de payer le droit de suite ».

Avant de priver de leurs droits les auteurs, ces serviteurs de l'Etat en ont-ils débattu avec eux ? Peut on espérer que ces propos ne recueillent pas votre assentiment ?

Cette actualité, française et européenne, révèle l'urgence de réfléchir en concertation. A votre initiative, les partenaires publics et privés pourraient se réunir et, enfin, accueillir et entendre la parole des artistes.

Vous trouverez ci-joint une liste des dossiers sur lesquels nous souhaiterions attirer votre attention pour vous faire part de nos préoccupations et propositions. Des décisions rapides, claires et équilibrées doivent-être prises pour redonner confiance à notre milieu professionnel et en particulier aux artistes.

Dans l'attente d'avoir l'honneur de vous rencontrer, et restant à votre entière disposition, veuillez recevoir, Madame le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Le président
Jacques Farine



## Revue de presse...

capable de découvrir de nouveaux talents (ce qui est, tout de même, l'un des rôles du directeur de la Documenta), n'a pas su voir ce qui se passait ici ou là, plus obsédée à résister aux pressions que suffisamment passionnée par l'art pour aller chercher dans les ateliers les artistes qui inventent notre présent. [...] Sévère et appliquée, elle nous a offert une manifestation pensum sans grâce et sans surprise, sans humour et sans colère, sans parti-pris et sans effervescence. Sage et plate.

(1) Directeur de la Documenta 1997
*Le Figaro - 24 juin 1997*

### Magouilles américaines ?

D'après une révélation faite lundi, **les autorités américaines sont en train de mener une large enquête sur les pratiques du marché de l'art à New York.** Cette enquête, comme l'a confirmé le département de la Justice à Washington, porte sur *« la possibilité de **pratiques anti-concurrentielles lors des enchères publiques** »*.

Le champ d'investigation est vaste. Outre les grandes maisons d'enchères – Christie's et Sotheby's, où l'on confirme l'information –, de très nombreux négociants en art, parmi les plus célèbres et les plus importants, sont semble-t-il dans le collimateur de la commission de la concurrence. [...]
Il semble que le cœur du dossier soit la mise au jour d'**une pratique réputée courante : la conclusion entre marchands d'art d'accords préalables aux enchères sur le prix des œuvres** soumises à la vente. Le cas échéant, des commissions occultes peuvent être versées aux marchands qui acceptent de ne pas surenchérir. Cette perversion évidente du principe même des enchères publiques permettrait aux marchands d'art d'acquérir les pièces à de meilleurs prix et ensuite de les revendre, moyennant un profit sensiblement plus élevé.
*Libération - 07 juin 1997*

### Non coupables !

Les amis du Frac-Champagne-

## En annexe de cette lettre nous avons joint le texte suivant

Bon nombre d'éléments inhérents aux dossiers cités ci-dessous nécessitent une concertation entre tous les partenaires du secteur.

- priorités de la politique culturelle
- importance de l'éducation artistique et de la connaissance des arts
- décentralisation ou déconcentration ?
- interventionnisme politique et censure
- respect et remise en cause du droit d'auteur (et principalement du droit de suite ) à l'échelle nationale et européenne
- responsabilité des sociétés civiles de gestion dans la défense des droits des artistes-auteurs
- missions et lacunes de la Maison des artistes
- conséquences du non-respect des lois régissant le 1 % culturel

# Publication

**Le Caap a sollicité une centaines d'artistes (et uniquement des artistes), et les a invité à s'exprimer au sujet de la controverse concernant l'Art contemporain, provoquée notamment par Jean Clair et Fumaroli. Ces réactions devaient faire l'objet d'un n° spécial de *L'info Noir/blanc*. Aujourd'hui, le nombre et la pertinence des réponses nous encouragent à envisager la publication et l'édition d'un ouvrage.**
**Ce recueil devrait-être disponible dès l'automne prochain.**

**L'info Noir/blanc est réservé aux adhérents du Caap**

☐ Membre adhérent
Je souhaite adhérer à l'association et recevoir son mensuel *L'info Noir/blanc*, je joins donc le règlement de ma cotisation annuelle de 250 francs par chèque.

☐ Membre bienfaiteur
Je souhaite soutenir l'action de l'association et recevoir son mensuel *L'info Noir/blanc*, je joins donc un chèque d'un montant supérieur à 250 francs.
☐ J'autorise l'association à inscrire mon nom à son comité de soutien.
☐ Je n'autorise pas l'association à inscrire mon nom à son comité de soutien.

☐ Personne morale adhérente
Nous souhaitons adhérer à l'association et recevoir son mensuel *L'info Noir/blanc*, nous joignons le règlement par chèque de notre cotisation annuelle de 600 francs.

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays : Tél. :
Profession : Signature :

Adressez vos règlements au Caap – 21, rue Rodier – 75009 Paris – A l'ordre de : Caap – Comité des artistes-auteurs plasticiens

Caap
Comité des artistes-auteurs plasticiens
21, rue Rodier
75009 Paris
Tél./Fax 01 44 53 01 69



Ardenne se sont offert un joli mois de mai en invitant trois artistes parmi les plus « polémiques » : Noël Dolla, Daniel Buren et Bertrand Lavier.
**L'Art contemporain est entré dans l'histoire, mais ses symboles n'ont jamais été autant exposés. Contestés avec un certain acharnement par une frange réactionnaire et populiste de la critique, les plasticiens ne revendiquent rien d'autre que leur droit à la liberté**
***« Un artiste n'est coupable de rien »***, affirmait lors de son passage à Reims le Niçois Noël Dolla, proche du groupe Support-Surface dont les membres se battaient en 1970 contre l'aliénation des peintres et de la peinture.
*« Art contemporain : de quoi les artistes sont-ils coupables ? ».*
*L'Union de Reims – Juin 1997*

## Public contre politiques

Le succès croissant de la Biennale d'art contemporain (Bac) a décidé la Ville de Lyon à en faire une manifestation internationale de référence. Cette entreprise ambitieuse est épaulée par les galeries et le circuit institutionnel lyonnais. **L'attitude quelque peu réservée de la mairie à l'égard de l'art contemporain a été contredite par le succès public de la Bac, qui est passée de 75 000 à 130 000 visiteurs en trois éditions.**
*Le Journal des Arts. 4 juillet 1997*

## Résistance

On pourrait débattre à l'infini sur la photographie comme se référant à la réalité de façon stricte. Si tel était le cas, serait-elle encore un art ?
Le photographe voit par un oeil identique au sien mais en plus perfectionné, comme une épure. L'alchimie entre technique et sensibilité opère.
Cinq artistes israéliens ont choisi le Muhka pour **exprimer la violence de la représentation dans une culture dont la particularité, entre autres, est l'interdit sur la représentation.**
*DDÔ. Juillet 1997*

# NOTRE GUIDE

NDLR : liste non exhaustive.

## La Loupe

**Salon d'art et d'artisanat de La Loupe**
Artisanat, métiers d'art, sculpture...
Candidatures : 15 septembre
Contact : Syndicat d'initiative
rue du Château
28 240 La Loupe
Tel. : 02 37 81 24 00
02 37 81 10 20

## Soisy-sous-Montmorency

**Salon "peintres et sculpteurs" à Soisy**
Aquarelle, art figuratif, arts graphiques...
Candidatures : mi-septembre
Contact : service des relations publiques de la mairie
2, avenue du Général de Gaulle
95 230 Soisy-sous-Montmorency
Tel. : 02 39 89 08 51

## Bouffemont

**Salon d'art contemporain de Bouffemont**
Aquarelle, sculpture, tendances abstrait et figuratif, art contemporain...
Candidatures : Août
Contact : François Grelet
Salon 14
Maison pour tous
1, rue Jean-Baptiste Clément
95 570 Bouffemont
Tel. : 02 39 91 92 18

## Nanterre

**Peinture en fête**
Ouvert aux artistes amateurs et professionnels
Candidatures : début septembre
Contacts : Nadine Baboin
ou Isabelle Jardin
A.D.A.C. 92 - Bureau 8-49
Hôtel du Département
2/16 bd Soufflot
92 015 Nanterre cedex
Tel. : 01 47 29 30 31 poste 55 413
Minitel. : 36 15 HDS

## Vitry

**Novembre à Vitry : prix de peinture international de la ville de Vitry-sur-Seine**
Aquarelle, fusain, gouache, toutes tendances contemporaines...
Candidatures : mi-octobre
Contact : service municipal de la culture
Hôtel de ville
94 407 Vitry-sur-Seine cedex
Tel. : 05 46 82 80 00
Fax : 05 46 82 82 22

## Perpignan

**Visa pour l'image**
Photographie
Candidatures : 1er Août
Contact : Thierry Boccon-Gibod
Visa pour l'Image
19, rue des Capucines
75 001 Paris
Fax : 01 42 54 00 47

## GUIDE DES ASSOCIATIONS

**Le Comité des artistes-auteurs plasticiens souhaite éditer un guide des associations intervenant dans le domaine des arts plastiques.**

**Pour y figurer ou bien nous signaler des associations de votre connaissance (associations organisant des expositions ou des manifestations, organisations professionnelles, associations gérant des ateliers ou des lieux d'exposition, association de promotion des arts plastiques, associations de collectionneurs...), n'hésitez pas à nous contacter au 01 42 81 14 29 (Tél. / Fax) ou à écrire au 21, rue Rodier – 75009 Paris.**

# Annonces

**Chaque premier mercredi du mois, les membres actifs du Caap organisent des réunions de travail. Si vous souhaitez y participer, téléphonez-nous au 01 44 53 01 69 (répondeur).**

•

Afin de se développer et de traiter les sujets avec plus de facilité, le Caap recherche des correspondants en région pouvant faire le relais des informations.

•

Enfin, le Caap recherche des locaux à Paris ou dans la région parisienne à loyer modéré (contact : 01 44 78 07 21).

•

## Au sommaire des prochains numéros :

Education et enseignement

objecteurs de conscience et centres d'art

1 %; jurisprudence

Droits d'auteur et copyright, suite

•••

L'info Noir/blanc – Mensuel
ISSN 1277-166X – Depot legal mai 97
Acheve de rediger le 28 mai 97
Bulletin du Comite des artistes-auteurs plasticiens – Caap – 21, rue Rodier – 75009 Paris – Tel. / Fax : 01 44 53 01 69
Directeur de publication : Jacques Farine – Redactrice en chef : Chloé Coursaget – Conception graphique : Bruce Clarke Comite redactionnel : Catie de Balmann, Florence Banville, Chloé Coursaget, Jacques Farine, René Guiffrey, Frederic Ollereau, Antoine Perrot, et... l'epingleur.